



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Nant
du 15 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation : 09/01/2026

Date d'affichage : 09/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier, à 18h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Était représenté : Jean-François GALLIARD par Yvan BOUAT.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance ; délibération
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;

FINANCES

4. Budget principal 2025 : décision modificative n° 3 ; délibération
5. Subvention exceptionnelle 2025 – Retro movies ; délibération

RESSOURCES HUMAINES

Mairie

6. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ; délibération
7. Modalités de versement du CIA ; délibération
8. Renouvellement du contrat statutaire – Assurance du personnel ; délibération

École

9. Filière médico-sociale : création d'un emploi permanent ; délibération

Maison de santé

10. Avenant à la convention entre le Centre de santé polyvalent et la Commune – nettoyage des locaux ; délibération
11. Mise à disposition de parcelles communales H563 et H559 situées à Cantobre ; délibération
12. Bail de location Hôtel de Ville Commune à la Communauté de Communes Larzac et Vallées ; délibération
13. Bail de location Maison de santé Commune à la Communauté de Communes Larzac et Vallées ; délibération
14. Rachat d'une concession au cimetière de Nant ; délibération

Questions diverses / information du Maire

1. Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2026-01

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal nomme M. Alain DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

2. Approbation du PV du Conseil du 11 décembre 2025

Le procès-verbal du conseil du 11 décembre 2025 est approuvé à 9 voix pour et 2 abstentions.

3. Fonctionnement des assemblées : Enumération des décisions du Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 21 du 23 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis le dernier conseil municipal daté du 11 décembre 2025, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

- Rénovation ancienne école des Liquisses : Avenant n° 1 lot 4 CAUMES ET FILS - 1 244.49 € HT
- Restructuration de l'Hôtel de Ville : Avenant n° 4 lot 3 SARL FEVRIER JM 5 784.00 € HT
- Rénovation et agrandissement de l'école communale du Roc Nantais : LOT 13 Revêtement de sol souple - DC 4 Déclaration de sous-traitance – Titulaire du marché NF POSE Nicolas FAZIO – Sous-traitant du marché EURL ARLES Philippe – 5 139.71 € HT
- Arrêté administratif n° 2026-01 du 05/01/2026 Révision du Plan Communal de Sauvegarde

DEVIS	17/12/2025	MANUTAN COLLECTIVITES 6 566.34 € (mobilier école)
DEVIS	17/12/2025	IKEA 1 251.69 € (mobilier école)
DEVIS	08/01/2026	LOXAM 501.72 € (mini-pelle pour CACES)
DEVIS	09/01/2026	EIFFAGE 1568.60€ (Entretien et réparation chaudière)
DEVIS	13 /01/2026	BONNET HYGIENE 184.34€ (produits d'entretien école)
DEVIS	13 /01/2026	SARL SCIERIE VIALA 581.21€ (box pour jardin de l'école)
DEVIS	13 /01/2026	LA RELIURE DU LIMOUSIN 168.80€ (reliure état civil)

- DP 0121682500035 Section S - Parcelle 425 – Le Verdier
- DP 0121682500036 Section A - Parcelle 421 – 3 Place de l'ayral
- DP 0121682500037 Section F - Parcelles 426 et 436 – St Sauveur du Larzac
- DP 0121682500038 Section B – Parcelle 1088 – Chemin des noyers
- DP 0121682600001 Section A – Parcelle 453 – Place Saint Jacques

4. Budget principal 2025 : décision modificative n° 3**Délibération n° 2026-02**

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante présentée par Monsieur le premier adjoint en charge des finances.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6411 : Personnel titulaire	1 680.00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimi	1 680.00 €			
D 7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les lo		1 680.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 680.00 €		
Total	1 680.00 €	1 680.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibération adoptée à 11 voix pour.

5. Subvention exceptionnelle**Délibération n° 2026-03**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'association « Rétro Movies » sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle au titre de l'organisation du festival « un film, un jardin » qui a été organisé du 3 au 13 août 2025. Il est proposé la somme de 700 €.

Le Conseil municipal adopte l'attribution de 700 € à l'association « Rétro Movies ».

Délibération adoptée à 11 voix pour.

6. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**Délibération n° 2026-04**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à la mutation d'un agent ;

Le Conseil municipal

- **Décide** la création d'un emploi non permanent d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'assistant de gestion administrative à temps complet.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

7. Modalités de versement du CIA**Délibération n° 2026-05**

Monsieur le Maire rappelle que le CIA est une prime de reconnaissance individuelle qui permet de valoriser l'engagement professionnel, l'investissement personnel et la contribution au collectif de travail. Jusqu'alors et selon la délibération de 2018, le CIA était versé au mois de mai chaque année. Cependant étant donné que ce versement n'intervient qu'aux agents en poste au 31 décembre de l'année N, Monsieur le Maire propose que le CIA soit versé chaque année au mois de janvier.

Le Conseil municipal accepte que le CIA soit versé chaque année au mois de janvier et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

8. Renouvellement du contrat statutaire – Assurance du personnel

Délibération n° 2026-06

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance avec Groupama en collaboration avec le CIGAC qui couvre les garanties statutaires relative à l'assurance du personnel des collectivités est arrivé à son terme au 31 décembre 2025.

Il convient par conséquent de renouveler ce contrat qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans allant jusqu'au 31 décembre 2029.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance du personnel des collectivités qui couvre les garanties statutaires.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

9. Filière médico-sociale : création d'un emploi permanent

Délibération n° 2026-07

Monsieur le Maire informe que compte tenu de la réussite d'un agent au concours d'ATSEM, il convient de créer un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 29.22 heures par semaine et de ce fait modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2026.

POSTES EMPLOIS PERMANENTS						
	CADRE D'EMPLOI - GRADE / Libellé de l'emploi	CAT	Tps hebdo	Postes pourvus au 1 ^{er} mars 2026		Date de création - réf. délibération
				Tit.	Contr.	
ADMINISTRATIF	Rédacteur - Rédacteur Secrétaire général de Mairie	B	35	1		Delib n°2024-88 du 15/10/2024
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	31	1		Delib n°2025-07 du 18/02/2025
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35	1		Delib n°2023-70 du 04/07/2023
	Agent d'accueil, de gestion administrative et en charge du service à la population					
TECHN	Agent de maîtrise- Agent de maîtrise principal	C	35	1		Delib n°2018-58 du 08/08/2018
	Responsable du service technique					
	Adjoint technique - adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	35	1		Delib n°2021-03 du 15/01/2021
	Agent technique polyvalent					
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial	C	35	1		Delib n°2018-115 du 11/12/2018
	Agent technique polyvalent					
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial	C	35	1		Delib n°2021-40 du 09/04/2021
	Agent technique polyvalent					
Cantine	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Cantinière	C	TNC 32h12		1 en CDI	Delib n°2019-87 du 17/07/2019 Delib n°2021-90 du 22/09/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Aide cantinière	C	TNC 19h11	1		Delib n°2022-44 du 18/05/2022
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial ATSEM	C	TNC 29h22			Delib n°2022-45 du 18/05/2022
ATSEM	ATSEM – ATSEM principal de 2 ^{ème} classe ATSEM	C	TNC 30h50	1		Delib n°2023-22 du 03/03/2023
	ATSEM – ATSEM principal de 2 ^{ème} classe ATSEM	C	TNC 29h22	1		Delib n°2026-05 du 15/01/2026
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial	C	TNC 17h17	1		Delib n°2023-89 du 04/07/2023
ENTRETIEN GARDERIE	Agent d'entretien et en charge de la garderie de l'école	C	TNC 14h57		1	Delib n°2024-87 du 15/10/2024
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial	C	TNC 22h30	1		Delib n°2021-80 du 09/07/2021
	Agent d'entretien des locaux communaux					

Le Conseil Municipal :

- **Décide** de créer un emploi d'ATSEM principal de 2nde classe à temps non complet à 29.22 heures par semaine à compter du 1 mars 2026,
- **Décide** de modifier le tableau des emplois ainsi proposé à compter du 1 mars 2026,
- **Décide que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget ;
- **Décide que** Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

10. Avenant à la convention entre le Centre de santé polyvalent et la Commune

Délibération n° 2026-08

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'un nouvel avenant soit signé avec le Centre de Santé polyvalent de Nant pour le remboursement des charges de personnel employé à l'entretien des locaux (modifiant le temps de ménage du local du pôle médical situé au sein de la Maison de santé à 9h30 hebdomadaire).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec Monsieur le Président du centre de santé polyvalent.

Délibération adoptée à 8 voix pour et 3 abstentions (s'abstiennent 3 administrateurs du centre de santé polyvalent).

11. Mise à disposition de parcelles communales H563 et H559 situées à Cantobre

Délibération n° 2026-09

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'association Vivre à Cantobre les parcelles communales H563 de 49 m² et H559 de 40 m² situées à Cantobre. Ces deux parcelles comportent une petite grotte donnant sur le chemin du cimetière.

L'association Vivre à Cantobre procède à l'entretien du hameau et utilisera la grotte pour un petit stockage.

Le Conseil municipal accepte de mettre à disposition de l'association Vivre à Cantobre les parcelles communales H 563 de 49 m² et H 559 de 40 m² situées à Cantobre.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

12. Bail de location Hôtel de Ville Commune à la Communauté de Communes Larzac et Vallées

Délibération n° 2026-10

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le bail de location entre la Commune et la Communauté de Communes Larzac et Vallées concernant les locaux situés dans l'Hôtel de Ville.

Ces locaux destinés à héberger les activités de France services, de l'Espace de Vie Sociale, du Point Info Senior et de la Médiathèque, situés au niveau R et R+1 de l'Hôtel de Ville, place du claux à Nant, sont d'une superficie de 315m².

Le loyer annuel est de 10 000 €, indexé sur l'indice du taux à la construction. L'indice de référence est celui du 3^e trimestre de l'année 2025, à savoir 2056 (dernier indice publié à la date de signature du contrat).

Le bail est conclu pour une durée de 30 ans qui commence à courir du 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2055.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location des locaux situés dans l'Hôtel de Ville conclu entre la Commune et la Communauté de Communes Larzac et Vallées pour héberger les

activités de France services, de l'Espace de Vie Sociale, du Point Info Senior et de la Médiathèque.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

13. Bail de location Maison de santé Commune à la Communauté de Communes Larzac et Vallées Délibération n° 2026-11

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer un bail de location entre la Commune et la Communauté de Communes Larzac et Vallées concernant le local situé à la maison de santé pluriprofessionnelle utilisé par l'office de tourisme Larzac et Vallées.

Ce local, situé au niveau R-1 de la maison de santé, 4 route de Millau à Nant, est de 33 m² composé de 2 bureaux, d'un coin cuisine et d'un WC.

Le loyer mensuel est de 7.35 € le m² soit 242.55 € qui sera payable d'avance à terme à échoir le premier de chaque mois.

Le présent bail annexé à cette délibération est conclu pour une durée de 1 an qui commence à courir du 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2026. Il sera reconduit tacitement pour la même période.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location du local mis à disposition de l'Office de tourisme situé à la maison de santé pluriprofessionnelle conclu entre la Commune et la Communauté de Communes Larzac et Vallées.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

14. Rachat d'une concession au cimetière de Nant

Délibération n° 2026-12

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande d'un administré souhaitant échanger une concession simple perpétuelle au cimetière de Nant (n° 545) contre une concession double perpétuelle (n° 548). Monsieur le Maire propose de racheter cette concession n°545 pour la valeur initiale de 940 €.

Le Conseil municipal accepte de racheter cette concession n°545 pour la valeur initiale de 940 €.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES :

Les points évoqués :

- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
- Salle R-1 de la Maison de santé
- Travaux de l'ancienne école des Liquisses
- Ouverture de la Poste prévue le mercredi 21 janvier.
- Rappel de dates : Vendredi 23 janvier : inauguration à 15h et vœux à 16h
Vendredi 6 février : fin des inscriptions sur liste électorale
Lundi 23 février : prochain CM

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 18h40.

Le secrétaire

Alain DELMAS

Page 6 sur 6

Le Maire

Richard FIOL